# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 JUILLET 1880. 53me Année

**DUFOUR & LIMET,**
**Propriétaires-Editeurs.**

**NOUVELLE-ORLEANS,**
VENDREDI, 9 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,

DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,

DE L'INDIANA.

**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR**

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

## CONTENTIEUX.

Ce mot de contentieux s'applique aux lois qui concernent l'administration de l'Etat, des paroisses et des municipalités, administration arrêtée à chaque instant par des obscurités, par des insuffisances ou par des contradictions législatives. Dans des Etats où règne le suffrage universel, où l'électorat et l'éligibilité sont de droit commun, dans des Etats où tout citoyen peut être législateur, conseiller municipal ou administrateur de ville, il se présente toujours nombre de difficultés à résoudre et à la solution desquelles on ne peut pourvoir qu'en s'adressant à des officiers ministériels dont l'opinion cependant est sans pouvoir légal et dont l'avis est d'ailleurs insuffisant.

Quand les cours sont embarrassées ou divisées elles-mêmes, on comprend très bien qu'un avocat général ou qu'un avocat de ville soit indécis. On comprend très bien encore que les citoyens ne soient pas à même de savoir quelle conduite ils doivent tenir vis-à-vis d'une administration qui marche au hasard et qui en certains moments, peut se dispenser de toute règle et faire des lois elle-même tout comme si elle constituait à elle seule un corps législatif souverain.

Dans ce dédale de décrets contradictoires et de règlements confus, il n'est pas étonnant que les difficultés se multiplient et que l'administrateur tout autant que l'administré ne sache plus ce qu'il doit faire. La nécessité d'un bureau, institué uniquement pour résoudre ces difficultés, se fait donc sentir aujourd'hui plus que jamais. Il faudrait que ce bureau fût investi d'un pouvoir judiciaire et que ses décisions fussent souveraines, avec la réserve seulement du droit d'appel devant la cour suprême de l'Etat. Les cours inférieures seraient ainsi déchargées d'une foule de litiges qu'elles ne comprennent pas, et qui les obligent à chaque fois qu'ils se présentent, à se livrer à des études extraordinaires de droit administratif, tout à fait en dehors des affaires courantes et qui sont réellement étrangères à leur ressort.

Devant ce bureau du contentieux seraient portés tous les procès de droit administratif, et l'avocat-général et l'avocat de ville, qui n'ont aujourd'hui qu'une voix consultative et qui ne peuvent en avoir d'autre, bien que par abus des mots et des coutumes, on se fasse fort de leur avis pour se jeter souvent dans une fausse voie, seraient appelés à plaider et à soutenir leur opinion en tout état de cause, sans avoir d'autres guides que leurs propres lumières et sans subir d'autre influence que celle de leur propre raison. L'institution d'un pareil bureau serait un grand soulagement pour tous les intérêts ; l'administrateur y puiserait son autorité ; l'administré y trouverait sa garantie, et le citoyen, qui est censé connaître la loi bien qu'il ne la connaisse pas, serait protégé sans avoir besoin de faire lui-même un cours de droit étranger à ses habitudes et le détournant de ses occupations ordinaires.

Il faudrait aussi qu'un bureau de révision fût attaché à chaque Législature, et que ce bureau fût chargé d'examiner tous les bills présentés et toutes les lois et résolutions votées dans la session, et à mesure qu'elles seraient votées. Ce bureau ferait immédiatement son rapport aux chambres en se bornant à signaler les contradictions, les confusions ou les erreurs qui auraient été commises. Pas ne serait besoin de discussions prolongées à ce sujet ; il suffirait de signaler le vice du bill, de la loi ou de la résolution pour en faire modifier sans délai les dispositions, ou pour y faire renoncer absolument, s'il y avait lieu. La langue anglaise trouverait son profit à ce contrôle, car dans ces législations improvisées, et le plus souvent indigestes, la langue anglaise est massacrée au point de confondre l'esprit du plus fin et du plus habile.

De ce défaut de méthode et d'instruction il résulte souvent des embarras inextricables, surtout quand une convention vient elle-même ajouter ses propres confusions à celles des Législatures. La confusion est plus grande encore lorsque les cours se livrent elles-mêmes, dans leurs décisions, à des considérations d'intérêt ou de parti qui devraient leur être étrangères. Nous avons vu dans ces derniers temps les cours elles-mêmes soutenir des théories incroyables et prononcer des décisions, non seulement contraires à la lettre, mais encore à l'esprit de la constitution.

Le pouvoir législatif étant et devant être le premier de l'Etat, puisqu'il s'exerce en vertu d'une délégation directe du peuple, on conçoit difficilement que des cours de justice ne s'y soumettent pas. Quand il y a rebellion contre le pouvoir souverain de l'Etat, et quand cet exemple de rebellion est donné par des autorités qui devraient les premières enseigner l'obéissance et le respect, on peut dire hardiment qu'il n'y a plus de garantie pour le citoyen ni pour personne.

Aussi ces procès foisonnent. On ne se soumettra jamais à l'arrêt que la Cour Suprême de l'Etat a rendu dernièrement contre la Constitution de l'Etat, et de cet arrêt surgiront nécessairement beaucoup d'autres procès. S'il devait subsister tel qu'il a été rendu, la ville se trouverait bientôt dans une position impossible. Nous avons maintenant d'autres difficultés surgissant de l'insuffisance des travaux de la session de 1880, insuffisance qui met en conflit les dispositions de la nouvelle Constitution avec l'ancienne loi municipale. On discute aujourd'hui sur la question de savoir si nous aurons des élections de conseillers en novembre prochain ou si nous n'en aurons pas, et si le gouverneur ne sera pas appelé à nommer lui-même des remplaçants aux administrateurs de ville dont le terme sera expiré. On discute encore sur la question de savoir si le syndicat institué pour liquider la dette de ville est légal ou non, attendu que la nomination des membres qui le composent n'a pas été confirmée par le Sénat. Des vacances peuvent être remplies par le gouverneur, mais il ne peut nommer à des places de fondation d'institution sans l'assentiment du Sénat. Par conséquent, le syndicat n'a pas d'existence légale. Enfin nous avons l'action de ce même syndicat contre la ville pour l'empêcher de vendre un droit de passage. Ce procès mettra en conflit les décrets de la convention et toutes les lois de la dernière session avec la loi de 1876 instituant les bons à prime. Un bureau de révision nous eût épargné toutes ces difficultés et un bureau de contentieux, en tout cas, les applanirait.

## Effet du discours de M. Gambetta.

Il paraît que le discours de M. Gambetta, pour l'amnistie sans exception, a produit le même effet en province qu'à Paris, car les journaux de départements en général ont vulgarisé, à qui mieux mieux, les expressions de louange et d'admiration de la presse parisienne. Nous devrions en conclure que la France tout entière veut aussi terminer l'histoire de ces dix dernières années par une *pierre tumulaire condamnant à l'oubli* le triste épisode de la commune.

La conclusion pourrait n'être pas correcte, cependant, à en juger par l'attitude du Sénat dont, les membres les plus distingués, et entre autres deux ex-ministres, deux ex-premiers, MM. Dufaure et Simon, sont loin de se soumettre à l'opinion si éloquemment exprimée de M. Gambetta. Si deux hommes aussi éminents résistent, il doit y avoir beaucoup d'autres sénateurs partageant leurs sentiments. Il ne paraît pas non plus qu'ils redoutent les tentatives d'intimidation auxquelles certains journaux se sont livrés envers le Sénat.

On a bien vu la France, sous deux Républiques, gouvernée par une assemblée seule, mais on sait aussi comment ces républiques ont fini après une très courte existence. Nous ne conseillerions pas aux ministres ou aux meneurs de ce temps d'essayer une troisième fois de ce moyen. Ce serait fort imprudent et la chose, en vérité, n'en vaudrait la peine. Il ne faudrait pas supprimer le Sénat pour une poignée de communistes, criminels de droit commun, qui resteraient en dehors du décret de réhabilitation.

Mais si, vis à vis du pays, la chose a peu d'importance, elle devrait ne pas en avoir davantage pour le Sénat ni pour la Chambre des Députés. En sorte que les deux corps pourraient, selon nous, rivaliser d'abnégation et s'empresser mutuellement d'aviser à une mesure conciliante. Il est très vrai que M. Gambetta, pendant tout le temps qu'il a mis à prononcer ses harangues, a comme trôné à la chambre qu'il préside ; il y a été écouté avec respect et même avec soumission, mais son influence a été surtout locale et il doit voir qu'elle n'a pas partout le même empire.

En homme habile qu'il est certainement, il ne s'opposera pas à une modification qui, sans porter atteinte au caractère de l'amnistie, y mettrait le sceau au contraire en la rendant acceptable pour tout le monde. C'est probablement ce qui sera fait, et l'exception de quelques criminels qui, sans la levée de boucliers de la Commune, seraient aux galères de Toulon au lieu d'être sous la surveillance de la police à Nouméa, n'amoindrirait en rien le triomphe du grand orateur dans la fameuse séance du 21 juin.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PEUPLE.—Cette institution locale qui acquiert chaque jour de l'importance dans notre communauté commerciale, est dans une situation des plus prospères, ainsi que l'atteste son neuvième exposé annuel, à la clôture de ses affaires, le septième jour de ce mois. Les chiffres qu'accuse cet exposé seront bien plus persuasifs et feront infiniment mieux l'éloge de l'institution que ne saurait le faire notre plume, aussi n'hésitons-nous pas à y référer le lecteur. D'ailleurs, le secret du succès de la compagnie gît dans la prudence et la sagesse éprouvées des messieurs qui la dirigent.

## LOUISIANE.

On nous écrit de Natchitoches, 29 juin 1880 :

La pluie continuelle de ces dernières semaines a changé l'aspect des récoltes. Il a fallu beaucoup de courage pour lutter contre cet élément. La charrue a été sans repos et les animaux sont sur les dents. Le coton pousse avec une vigueur dont rien n'approche. Là est le mal, car le remède n'est pas facile. Les branches poussent, mais ne se chargent pas. On parle des chenilles sur tous les points, mais il y a un peu d'exagération dans les rapports. A même de recevoir des informations directes, je puis juger de la contradiction. Néanmoins, chacun doit s'approvisionner de *Paris Green* et être prêt à tout évènement. Les plaintes sont générales, mais il n'existe pas de découragement. Le maïs est maintenant assuré et en abondance. Il existe toujours beaucoup d'activité dans les travaux d'améliorations, sur toute l'étendue de la paroisse. Une bonne récolte résoudrait beaucoup de difficultés et établirait un certain bien-être parmi les masses. Les petits produits du sol, nous arrivent et le prix des légumes est à un prix fabuleux de bon marché. Un jardinier de cette place, se propose d'expédier sur votre marché quelques milliers de têtes de choux. Je crois cette spéculation hasardée. Les fruits seront rares. Je me propose de visiter les différents vignobles de notre localité et je vous ferai part de mes observations. Notre sol convient parfaitement à cette culture, si j'en juge par le délicieux raisin blanc que j'ai déjà savouré cette année. Il me semblait être dans le Bordelais. Ainsi que je vous l'ai annoncé, nous avons un nouveau journal, le "Natchitoches Register" publié par John E. Hewitt, un vétéran de la Presse. Les deux premiers Numéros, promettent succès, à cette feuille démocratique.

Nos marchands se préparent et les bateaux arrivent avec des chargements complets de marchandises assorties. On se demande, avec un peu de raison, comment se fera le placement.

Agréez, etc.

L. D.

**Tranquillité complète ; Pas de guerre,** cet été, parmi les chemins de fer au sujet des prix.

Ce sera une triste nouvelle pour ceux qui attendent encore et rêvent aux belles parties de pêche dans les rivières glacées du lointain Nord Michigan, ou qui aspirent à quelques jours de plaisir sur le tranquille Lac Pewaukee, ou bien aux douceurs de la sieste sur les rives du Lac Geneva (Wis.), ou qui voudraient gouter des eaux sulfureuses de Greenbrier White, ou encore se promener poétiquement au clair de lune à l'est des vieilles montagnes de la Virginie. Néanmoins, si vous avez des larmes à verser, ce n'est pas le moment, car A. D. Sheldon est prêt, au No 22 rue du Camp, à réduire les prix à quarante pour cent au-dessous de ceux de l'année dernière, son *comme* procédé de guerre, mais avec les dispositions bienveillantes d'un bon quaker.

Tout le monde s'est dit : Donnez-nous des prix réduits. La direction de la Grande Route de Jackson répond : Venez et vous les aurez.

Exemple :—Billet pour aller à Chicago et en revenir, bon jusqu'au 31 octobre 1880, $23 50 seulement.

Prenez le **Sunbeam** au Nouveau Lac pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et la briqueterie de Jones. C'est le bateau le plus rapide et le plus comfortable du Lac.

**A la Campagne.**—Les gens bien avisés pensent toujours au lendemain et c'est ce qui fait leur bonheur, car ils ne sont jamais pris au dépourvu. Il y a aussi des personnes qui ne se mettent jamais en voyage sans préparer leur valise une semaine à l'avance, c'est là de la prudence louable ; et tous les rapports. Nous en dirons autant des personnes qui se pourvoient, à l'avance, de tous les articles de première nécessité, qui se paient tous très chers à la campagne ; au premier rang de ces articles vient la chaussure que l'on paie un haut prix en dehors de la ville, tandis qu'on peut faire, avec peu d'argent, beaucoup d'emplettes avantageuses en allant, avant de partir, faire son *bill* de chaussures à l'ETOILE ROUGE.

**La passe découverte.**—La plupart des lecteurs qui verront ces pages ont souffert de maux de tête, de lassitudes, de nausées ou de douleurs dans le dos ; mais nous doutons qu'ils en connaissent la cause. Dans neuf cas sur dix, c'était quelque désordre dans les reins ou le foie. C'est une vérité qui vient d'être reconnue et c'est le résultat obtenu par le Safe Kidney et le Liver Cure de Warner. Les souffrances, dont nous parlons, sont causées par un désordre dans les reins et le foie, et le remède qui guérit la cause dissipe les maux qui viennent de là.

**Départ.**—M. le consul d'Abzac est parti hier par la ligne de Mobile pour New York d'où il compte se rendre en France pour y passer quelques mois de congé. M. d'Abzac a été accompagné à la gare par nombre de ses nationaux, membres de la Chambre du commerce français, de l'Union Française et de la société de bienfaisance française, auxquels s'étaient réunis les Francs-Tireurs et des membres appartenant à plusieurs autres organisations. Nous n'avons pas besoin de dire que de vives marques de sympathie ont été données au consul. Les adieux ont été caractérisés par les expressions d'une mutuelle et franche cordialité. M. d'Abzac, par son zèle éclairé dans l'accomplissement de ses devoirs, et par la sollicitude empressée qu'il a toujours manifestée pour les intérêts de ses nationaux, méritait bien l'honneur qui lui a été fait. Nous espérons que la séparation ne sera pas longue et que M. d'Abzac nous reviendra avec un avancement signalé dans sa carrière consulaire.

**Quand on part pour le Nord,** on doit prendre la route connue sous le nom de "Louisville and Great Southern", la seule ligne qui ait des wagons dortoirs de la Nlle-Orléans jusqu'à Columbus, Ohio. A Columbus, elle se relie à d'autres voies qui desservent directement toutes les localités de l'Est, et par lesquelles on arrive plus rapidement que par tout autre chemin dans les villes du Nord est, de l'Est et de l'Ouest. Sur cette route il n'y a presque pas de changements de voiture, les voies sont admirablement entretenues et la rapidité des trains est remarquable. Celui qui part de la Nlle-Orléans le matin à 7 heures, via Mobile, arrive à New York dans la soirée du troisième jour, à 8 h. 40 m., après avoir franchi un pays magnifique dont le voyageur voit de jour les parties les plus pittoresques. Par ce train du matin, on arrive à Louisville le lendemain et on y change de wagon à 2 h. et demie de l'après-midi, puis on va tout d'une traite jusqu'à New York. Le train qui part le soir à 6 h. 10 m. a des *sleepers* qui vont jusqu'à Columbus, Ohio, où l'on arrive le surlendemain à 8 h. 20 m. du matin, pour déjeuner ; l'arrivée à New York a lieu le lendemain à 6 h. 45 du matin. Les deux trains, celui du matin et celui du soir, vont jusqu'à Louisville sans changement, ce qui est fort agréable pour les personnes qui ne prennent pas de places dans les *sleepers*. Les voyageurs de première classe ont aussi le privilège de s'arrêter à Cave City.

Ne vous trompez donc pas et prenez vos billets pour la route "Louisville and Great Southern", via Louisville. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à J. H. Smith, agent des billets au bureau du "Mobile Fast Line", ou à G. L. Cross, agent de passagers dans le Sud de la "Louisville and Great Southern Line".

"Can't get away"—N'oubliez pas de faire une excursion sur le magnifique et le rapide vapeur **Sunbeam.**

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, caisses à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Sud-Remparts 122.

**Les hôtes de Nouméa.**—Nous lisons dans le *Moniteur* :

Dans la séance du 21, M. Marcel Barthe a fait de louables et énergiques efforts pour qu'on acceptât du moins de l'amnistie les condamnés pour délits et crimes de droit commun. M. le garde des sceaux a répondu à l'honorable député que "lorsqu'un crime de droit commun se rattache à un crime politique la connexité qu'il y a entre les deux actes rend toute distinction impossible," et cette réponse de M. Cazot a été trouvée satisfaisante par 262 membres de la chambre sur 448 votants.

C'est là, cependant, une étrange théorie et une singulière morale. Ainsi, voilà un scélérat qui n'aurait droit à aucune commisération, à aucune clémence s'il avait égorgé un simple garde champêtre ; il a assassiné le général Lecomte ou fusillé l'archevêque de Paris, et, parce qu'il a, en même temps qu'un crime de droit commun, commis aussi un crime politique, le second crime efface le premier ; ce qui devrait être une circonstance aggravante devient au contraire une circonstance atténuante ; mieux encore, le rang même, la dignité, la sainteté de ses victimes lui refait une honorabilité, et bien des gens, qui repousseraient avec horreur un meurtrier vulgaire, se feront un devoir et un plaisir de le rappeler au milieux d'eux, et s'apprêtent à lui ouvrir leurs bras.

Nous savons sur quelle fictions se pose ce que nous ne pouvons autrement considérer que comme une aberration de l'opinion publique : si ces criminels n'avaient pas été entraînés par l'ardeur de leurs convictions, par les emportements de la lutte, ils seraient demeurés respectueux de la vie et de la propriété d'autrui ; on veut croire que ces hommes qui, pour satisfaire leurs passions politiques, n'ont reculé devant aucune atrocité, ont incendié, massacré, pillé, auraient été incapables, si la politique n'avait pas été en jeu, de lever la main sur un enfant. Soit, nous consentons à admettre l'hypothèse, et nous comprenons qu'on en fasse bénéficier tous ceux des condamnés de 1871 qui, avant de prendre part aux horreurs de la Commune, n'avaient jamais attiré sur leur tête les légitimes sévérités de la justice.

Mais combien en est-il, parmi ces hôtes de Nouméa auxquels on va s'empresser d'ouvrir les portes de la patrie, qui n'aient pas prouvé par leurs antécédents que la politique n'avait pas seule le privilège de les rendre criminels ? Combien en est-il qui ne se soient pas déshonorés par des fautes que n'excusaient ni l'exaltation des opinions, ni les emportements de la guerre civile ? Un de nos confrères a eu le courage et la patience de se procurer et de publier les dossiers de quatre ou cinq cents d'entre eux ; et il n'est presque pas un de ces personnages auxquels on prodigue maintenant tant d'intérêt, qui n'ait été frappé, avant l'insurrection du 18 mar, de condamnations plus ou moins infamantes ; il n'en est presque pas un qui n'ait commis quelque vol, quelque attentat à la pudeur, quelque acte de rébellion et de violence.

Veut-on que nous citions quelques exemples ? "C...., treize condamnations de quinze jours à treize mois, pour coups, bris de clôture, menaces de mort, abus de confiance, vol.—L...., cinq condamnations, dont une à quinze mois de prison pour vol, une à mort pour voies de fait envers un supérieur, une enfin pour outrage à la pudeur.—P...., en correction jusqu'à vingt ans pour vagabondage, trois ans de travaux publics pour désertion, six mois pour escroquerie, *idem* pour attentat à la pudeur, *idem* encore pour vol." Et, nous le répétons, il y en a parmi ces gens qu'on va amnistier, rapatrier, fêter, quatre ou cinq cents qui ont des dossiers pareils.

Aussi trouvons-nous fort opportune la publication que vient de faire le *Gaulois*. Si elle ne décide point le sénat à repousser l'amendement, au moins pourrait-elle suggérer à quelque sénateur l'idée de reprendre l'amendement de M. Marcel Barthe, qui aurait certainement plus de succès dans la chambre haute que dans l'assemblée que mène M. Gambetta.

—M. Emile de Girardin est entré le 22 juin dans sa soixante-quinzième année.

La rédaction et l'administration du journal la *France*, ont fêté cet anniversaire par un grand dîner ; on a porté force toasts et souhaits au doyen de la presse qui est le plus ardent des polémistes.

Le directeur de la *France* offre un rare exemple de verdeur et de longévité d'esprit, il reste un des plus rudes jouteurs de la presse parisienne, et sa campagne au seize mai demeurera mémorable.

Prompt à l'attaque, la réplique chez lui part comme une fusée. M. de Girardin dînait ces jours derniers en compagnie du comte de Beust, de quelques diplomates et hommes politiques.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie faisait l'éloge du régime parlementaire.

— Le régime parlementaire, interrompit M. de Girardin, n'est pas un bon gouvernement, mais c'est le meilleur !

—Suite du mouvement judiciaire.

Le garde des sceaux a soumis hier à la signature du Président de la République, deux nominations de procureurs-généraux.

M. Serres, ancien avocat général à Besançon, est nommé procureur-général à Douai, en remplacement de M. Rive, qui a donné sa démission pour n'avoir pas à exécuter les décrets du 29 mars contre les congrégations.

M. Denis, procureur de la République à Saint-Etienne, est nommé procureur-général à Amiens, en remplacement de M. Thiriot, nommé conseiller à la Cour de cassation.

## L'amnistie au Sénat.

On télégraphie de Paris, en date du 3 :

Après de longs et émouvants débats sur le projet d'amnistie plénière présenté par le gouvernement, un amendement, accepté par le ministère, a été déposé par M. Labiche, donnant au gouvernement un pouvoir discrétionnaire illimité pour accorder l'amnistie aux communeux encore en exil ; cet amendement a été rejeté par 145 voix contre 133.

Ce résultat n'était pas imprévu ; il n'en est pas moins excessivement grave et peut faire surgir de regrettables complications. On le considère comme une victoire personnelle de M. Jules Simon, un acte de défiance à l'adresse de M. Gambetta et un échec pour le cabinet.

La nouvelle avait été répandue que Victor Hugo devait prendre la parole sur la question ; aussi les tribunes étaient-elles garnies comme aux grands jours. Le maréchal de Mac Mahon qui assistait aux débats, avait pris place dans une tribune située au-dessous de la tribune de la presse. Le beau sexe était magnifiquement représenté et occupait les premiers rangs de chaque galerie.

A deux heures, Victor Hugo entre dans la salle et va prendre place à gauche, à l'extrémité du troisième rang. Parmi ceux qui arrivent à la suite, voici M. Jules Simon qui vient s'asseoir dans le banc immédiatement au-dessous de celui qu'occupe le grand poète. Son arrivée est accueillie par des murmures de mécontentement, dans la tribune de la presse. Il lui eût été peu agréable d'entendre les épithètes irrévérencieuses dont le gratifiaient les membres de l'aréopage journalistique.

Vers trois heures, après deux discours assez ternes de MM. Feray et Tolbert,

Victor Hugo monte à la tribune et donne lecture d'une courte apologie de l'amnistie. Victor Hugo n'est plus à proprement parler un orateur politique. Ses discours visent surtout à l'effet littéraire ; bien qu'ils soient toujours religieusement écoutés même par ses adversaires politiques, ils exercent une influence médiocre sur des votes, d'ailleurs décidés à l'avance. Nous devons reconnaître qu'il n'a pas obtenu grand succès auprès de bon nombre de sénateurs prévenus ; malgré la richesse poétique de son style, témoignant une fois de plus des profonds sentiments d'humanité qui animent l'illustre orateur, la vérité est qu'il n'a pas pu convaincre ceux qui ne voulaient pas être convaincus.

"Le 14 juillet est proche, a-t-il dit, voilà donc venu le moment d'effacer ces deux sinistres vocables : vainqueurs et vaincus. Le 14 juillet est une fête nationale, mieux que cela, une fête universelle. Toutes les nations y sont conviées. Le 14 juillet est la fête de l'humanité. A la veille de cette fête, oublions le passé, oublions tous nos griefs de parti. Faisons quelque chose de grand : "Pardonnons."

M. Jules Simon succède à Victor Hugo.

Son discours habilement préparé, d'une forme littéraire irréprochable, a causé une certaine sensation. Si Victor Hugo s'adresse surtout au cœur, Gambetta au sens politique et aux passions de son auditoire, Jules Simon préfère s'adresser au cerveau et le séduire par ses sophismes.

"Il y a deux éléments dans la société française, dit-il en substance, l'élément remuant des villes, qui est favorable au projet d'amnistie, l'élément paisible des campagnes qui se tait. J'affirme que si le pays était consulté en ce moment sur cette question, il se prononcerait contre le gouvernement."

A ces mots, l'orateur est violemment interrompu par la gauche.

M. Hébrard, sénateur et rédacteur en chef du *Temps* s'écrie : "Les députés sont les meilleurs juges de l'opinion du pays."

Une scène assez bruyante se produit à la suite de cette interruption.

M. Jules Simon réplique : "les sénateurs sont exactement dans la même situation que les députés. Eux aussi représentent l'opinion du pays et au même titre. [Nouveau tumulte.] Le changement de front du gouvernement, poursuit l'orateur, est inexplicable. Il y a un vice caché quelque part, quand un ministre vient vous dire : Naguère encore j'étais opposé à l'amnistie, mais le pays la veut et je viens vous la demander.

"Mieux vaut, dans ce cas, remettre le pouvoir entre les mains de ceux qui se font les chauds avocats de l'amnistie. Je préfère un ministère qui suit sa propre politique à un ministère qui se laisse guider par la politique des autres. [Sensation.]

"Il y a des meurtriers et des incendiaires parmi ceux que vous voulez amnistier. J'en appelle à l'honorable M. Victor Hugo. Parmi ces criminels, il y a des hommes qui sont venus, la torche à la main, et qui ont brûlé la bibliothèque du Louvre. C'est là un crime de lèse-science et de lèse-poésie.

"Et ces hommes pourraient venir s'asseoir parmi nous, comme sénateurs, comme députés ! [Nouveau bruit.] Vous, les juges, vous voulez oublier, vous voulez pardonner, soit ; mais eux, les condamnés, ils n'oublieront ni ne pardonneront. Quant à moi, je n'ai pas d'amnistie pour de tels hommes et je déclare qu'ils sont les ennemis de la patrie." [Applaudissements à droite et au centre.]

A quatre heures, la séance est suspendue pendant dix minutes. Dans le bourdonnement des conversations, on entend dire qu'une foule immense est rassemblée dans la rue de Tournon, devant le Luxembourg, et que la garde du palais a dû être doublée par mesure de précaution.

Dans la conclusion de son discours, M. Jules Simon avait lancé le trait du Parthe et condamné les décrets du 29 mars. Ces dernières paroles amènent M. de Freycinet à la tribune.

Le président du conseil paraît soucieux et mécontent ; il nuit d'abord à la cause qu'il a la mission de défendre en prenant presque le ton du suppliant :

"Si vous ne votez pas l'amnistie, dit-il, nous risquons fort d'avoir cinquante ou soixante élections illégales. Est-ce donc là ce que veut le Sénat ? Et ne vaut-il pas mieux en finir avec cette question, une fois pour toutes. Le Sénat ne veut-il donc pas se sauver lui-même et voter l'amnistie ?" [Murmures à droite.]

L'inévitable M. de Gavardie à ce moment perd la tête et recommence sa série d'interruptions.

Après un discours éloquent, bien qu'un peu mélodramatique, de M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, fait dans le même sens que celui de M. de Freycinet, et une harangue de M. Laboulaye, la discussion générale est close.

Lecture est alors donnée de l'amendement de M. Labiche, rejetant le texte original du projet d'amnistie mais donnant au gouvernement tout pouvoir discrétionnaire à ce sujet.

M. Cazot, ministre de la Justice, déclare que le gouvernement accepte cette nouvelle rédaction.

En dépit des éloquents discours prononcés par MM. Labiche et Hébrard, l'amendement Labiche, mis aux voix à six heures, est rejeté par 145 voix contre 133.

Un second amendement proposé par M. Bozérian (gauche), et accordant l'amnistie à tous les condamnés de la Commune, sauf les assassins et les incendiaires, est alors mis aux voix et adopté par 143 voix contre 138.

Le gouvernement n'ayant pas accepté cet amendement, la situation du ministère vis-à-vis du Sénat reste absolument la même qu'après le premier vote.

**La France et le Mexique.**—On lit dans la *Patrie* du 24 juin :

Nous apprenons le retour à Paris de M. Velasco, délégué officieux du gouvernement mexicain à Paris.

M. Velasco, qui était allé prendre les instructions de son gouvernement a été chargé d'aplanir les dernières difficultés qui s'opposaient encore à la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Ces dernières difficultés concernaient, on se le rappelle, l'engagement à prendre par la France de renoncer, et pour le présent et pour l'avenir, à toute indemnité pécuniaire. M. Velasco voulait que cet engagement précédât la reprise des relations diplomatiques. Le président du conseil, ministre des Affaires étrangères, tenait au contraire à ne pas se lier à la suite de conférences qui ont eu lieu hier et avant-hier entre M. de Freycinet et le délégué mexicain, le différend a été aplani : les engagements réciproques seront pris au moment de la nomination des ministres plénipotentiaires des deux pays.

Ainsi se trouvent définitivement terminées les négociations qui, avec des alternatives diverses, n'auront pas duré moins de huit années.

On peut donc considérer maintenant comme un fait accompli, la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique.

Décédée hier jeudi, 8 courant, à 6 1|2 heures, à l'âge de 90 ans, CÉLESTE DELÉRY veuve C. GUIGUE. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Deléry, Montreuil et J. Esnoy, sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, vendredi 9 juillet, à cinq heures et demie P. M. Le convoi partira de la résidence de M. Paul Deléry, 154 rue Hôpital, entre Bourgogne et Remparts.

**Società Italiana di Mutuo Beneficenza.**—I membri che appartengono alla suddetta sono informati, che Domenica 11 luglio corrente, vi sarà assemblea generale trimestrale a norma dello statuto, alle ore 12 M. precise ; nella sala della Società No. 132 via Chartres.

Per ordine del Pres. P. Tom.

E. TROIS, Segretario.

9 juillet—

**Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.**

Bureau : No 10 rue Carondelet.

**Neuvième état Annuel.**

CONFORMÉMENT à une prescription de sa Charte, la compagnie publie l'exposé suivant : **Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1880.**

| | | |
|---|---|---|
| Risques d'incendie | $56,611 20 | |
| Risques de rivière | 13,127 73 | |
| Risques de marine | 6,590 96 | |
| | | 76,329 89 |
| Moins les primes non expirées | $18,455 86 | |
| Moins les primes remboursées et cancelées | 2,501 51 | |
| | | 20,957 37 |
| Primes nettes reçues | | $55,372 52 |
| Ajoutez les primes non expirées 1879 | | 16,532 37 |
| | | $71,904 89 |
| Pertes, etc, payées durant la même période— | | |
| Risques d'incendie | $19,729 50 | |
| Risques de rivière | 2,457 44 | |
| Risques de marine | 1,712 84 | |
| Réductions | 10,184 46 | |
| Ré assurances | 3,691 98 | |
| Taxes | 1,230 22 | |
| Loyer | 1,200 00 | |
| Impressions et annonces | 292 60 | |
| Bureau des Réassureurs (Board of Underwriters) | 1,645 30 | |
| Dépenses, etc, moins l'intérêt | 4,899 24 | |
| | | $47,043 58 |
| Profits nets | | $24,861 31 |

La compagnie possède l'actif suivant :

| | |
|---|---|
| Primes en voie de perception | $9,630 56 |
| Actions de Banques et autres (taux du marché) | 60,699 91 |
| Propriété immobilière | 19,189 20 |
| Billets garantis par des sécurités | 6,479 68 |
| Billets garantis par hypothèques | 10,558 91 |
| Billets à recevoir à de courtes échéances | 6,014 98 |
| Meubles de bureau et installations | 1,176 42 |
| Argent comptant en caisse | 24,119 94 |
| Total de l'actif | $137,869 61 |

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte prise des livres de la compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO WILSON, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé sous serment, devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet 1880.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle Orléans 6 juillet 1880.

A une réunion du Conseil des Directeurs tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité des voix, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le fonds capital de la compagnie, payable sur DEMANDE, et un dividende additionnel de CINQ pour cent aux assureurs sur leurs primes de participation en outre de l'escompte de QUINZE pour cent déjà reçu par les dits assureurs sur les primes brutes, payable à partir du 2me jour d'août 1880.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

**Directeurs.**

| | |
|---|---|
| Jno. Wilson, | M. Mellinger, |
| E. Pragst, | A. Weis, |
| M. Popovich, | F. Aufmkolk, |
| S. Saloy, | Wm. Fagan, |
| M. Abascal, | H. Schroeder, |
| D. Hughes, | J. Sambola, |
| A. D. Finley, | A. Haber, |
| Theo L. Sugg, | S. M. Miller, |
| Geo. Auer, | Geo. Ellis, |
| F. Sancho, | J. H. Menge, |
| P. Thormaehlen, | M. Mann, |
| P. E. Sarrazin, | A. Xiques. |
| M. Seibel, | |

9 juil—1mois

Le navire français ALPHONSE et MARIE No 1, capt. Pressaud, venant de Bordeaux, commencera son déchargement Lundi 12 courant, au Picayune tier, 2d District.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

BASSETTI & XIQUES
67 et 69 rue Décatur.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire français ALPHONSE et MARIE No 1, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

BASSETTI & XIQUES,
9 juil—3t 67 et 69 rue Décatur.

### Dissolution de Société.

LA société existant entre les soussignés sous la raison sociale de Dalsheimer & Thalheimer est, ce jour, dissoute d'un commun accord, Mme N. Dalsheimer se retirant.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1880

Mme N. DALSHEIMER,
PHILLIP THALHEIMER,
SAMUEL DALSHEIMER.

Les soussignés continueront les affaires et liquideront celles de l'ancienne maison au même local, No 45 rue de Chartres sous la raison sociale de THALHEIMER & DALSHEIMER et sollicitent une continuation du patronage si libéralement accordé à la maison dans le passé.

Nlle Orléans, 1er juillet 1880.

PHILLIP THALHEIMER,
SAMUEL DALSHEIMER.

8 juillet—4t.

### AVIS.

LE public est respectueusement prévenu que mes relations avec le bureau de prêts sur gages de Hart (Hart's Loan office, 43 rue Baronne et Hart's Brokers office, 48 rue St. Charles), ont cessé à partir du 1er de ce mois. Mon frère, S. J. Hart prend le contrôle des deux magasins pour qui je sollicite une continuation du patronage libéral qui m'a toujours été accordé.

MAURICE J. HART.
6 juil N. O. 3 juillet 1880.

### Vin de Bergasse. Vin de Bergasse.

50 barriques Vin Rouge très fort BERGASSE.

A vendre par

**ANT. GIRAUD,**
6juil—7t 48 Decatur.

### Réduction de Prix.

POUR répondre à la pénurie générale, suite de la léthargie des affaires, j'ai l'honneur d'annoncer que, à partir de ce jour, je réduis considérablement le prix de ma **Mokaine**—si avantageusement connue pour la guérison de nombre de maladies. Les désordres de l'estomac et des intestins, ainsi que les affections qui en dérivent, résistent rarement à l'emploi quel que peu prolongé de la **Mokaine**. Cette liqueur est, en plus, un **préservatif** des différentes fièvres de la saison chaude, lesquelles ne sont dues, en définitive, qu'à l'absorption d'animalcules plus ou moins microscopiques.

Dr TESTUT,
6 juil—1 fs. 91 rue Toulouse.

# B. TREMOULET,

## 7......RUE DECATUR......7

Vis-à-vis de la Poste.

SPÉCIALITÉ,

## VINS DU MÉDOC

—ET DE—

## SAUTERNES.

Le plus joli Choix sur place, depuis le BON ORDINAIRE JUSQU'AU

## Vins de Grands Crûs Classés.

**Fûts et Caisses d'Origine.**

—AUSSI—

**Vins d'Espagne, Champagnes, Madère, Sherry, Porto, Bourgognes, Cognacs, Whiskies, Rhums, Liqueurs de toutes sortes, Bitters, Vermouth, Absinte, Kirsch, Etc.**

HUILE D'OLIVE CHOIX.

**Vinaigre de Vin Blanc, Petits Pois, Champignons, Sardines, Cerises et Fruits à l'Eau-de-vie.**

VINS DE CALIFORNIE,

Attention toute particulière donnée à la CLIENTÈLE DE FAMILLE.

**ETABLISSEMENT DE DETAIL, RUE DECATUR, No 7.**

Marchandises d'importation livrées directement de la Douane. 30juin—

NE PARTEZ PAS POUR LA CAMPAGNE

POUR EMPORTER

DE LA CHAUSSURE DE—

L'ETOILE ROUGE Coin Canal & Baronne.

# Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI,

**67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69**

En débarquement du brick It. AURORA de Marseille et ALPHONSE & MARIE No 1 de Bordeaux.

1000 Paniers Huile d'Olive grandes et petites bouteilles de

**PLAGNIOL DE JAMES.**

100 Bques vin rouge, COUTREAU Fils,
50 .. Côtes de Bourg, L. P. BARON,
50 .. DOMAINE de la PARDE
10 .. Supérieur DOMAINE DE PRADILLON.
50 .. ST.-LOUBES.
100 Caisses Absinthe et Kirsch, E. PERNOD,
50 Huitièmes Cognac 1875, 1870, 1865, 1858, 1850 de

**E. GRÉGOIRE & Cie.,**

100 Caisses Cognac 1865 de E. GRÉGOIRE & Cie.
10 Huitièmes Cognac M. CASTILLON, 1815,
200 Caisses vins rouges et blancs de

**P. L. RUDELLE, Bordeaux.**

Sauternes 1869, Graves, La Tour Blanche Château Crémona.
100 Caisses Fruits à l'eau-de-vie FITON-NOUVIALLE,
20 Caisses CHARTREUSE jaune et verte,
10 .. Sardines désossées LE MARCHAND.

A vendre par

**BASSETTI & XIQUES,**
**67 & 69 Rue Decatur.**

6 juil—6t

## LA MÉTROPOLE,

Compagnie d'Assurance de Paris, France.

**Le placement du capital et de l'excédant de cette Compagnie se fait entièrement en BONS DES ETATS-UNIS, EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.**

| | |
|---|---|
| Capital payé intégralement | $1,000,000 |
| Actif en argent le 31 déc. 1879 | 1,149,810 14 |
| Avec la garantie additionnelle au profit des porteurs de polices, de la responsabilité des actionnaires | 3,000,000 |

**A commencé ses opérations aux Etats-Unis le 11 novembre 1879.**

### Exposé de la succursale des ETATS-UNIS,

**Le 31 décembre 1879.**

ACTIF

| | |
|---|---|
| Bons 4 o|o des Etats-Unis déposés entre les mains du Trésorier d'Etat du Mass | $206 000 00 |
| Dû pour intérêt (Argent entre les mains du Trésorier d'Etat) | 2 000 00 |
| Argent déposé en Banque | 19,219 15 |
| Argent au bureau | 65 59 |
| Primes non payées | 25,906 56 |
| Total | $253,191 29 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Pertes non payées en cours de règlement | $5,575 00 |
| Réserve pour réassurance | 20,889 59 |
| Dû pour commissions et toutes autres obligations | 6,865 23 |
| Surplus net aux Etats-Unis, en sus de toutes obligations | 219,861 47 |
| | $253,191 29 |

Nous sommes prêts à émettre des polices d'assurance de la compagnie et dessus aux conditions les plus avantageuses. Nous livrons des polices sur maisons pour 3 et 5 ans à 2 et 3 taux annuels.

PHELON & RANDALL, agents.
47 rue Carondelet,
4 juillet—1m. Nlle-Orléans.

### Quelques jours de délai de plus pour payer les taxes.

Département des Finances,
Hôtel de Ville
Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1880.

Comme il a été impossible de répondre à tous les contribuables qui se sont présentés à cause de l'immense foule, je continuerai à collecter les taxes de ville de 1880 sans intérêt ou aucune pénalité jusqu'à nouvel ordre. Il est à espérer que tous profiteront de ce délai pour payer dans la première semaine de juillet. Sous aucune circonstance, il ne sera étendu au-delà du 15 juillet.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des finances.

1 juillet—

### Avis.

**Assessements de l'Etat et de la Ville.**

AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX CONTRIBUABLES.

LE soussigné, ex-membre du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, s'occupera :

1° De la préparation des listes d'assessements qui se délivrent actuellement aux contribuables.

2° D'examiner les actes de l'assesseur du District et ceux du Bureau des assesseurs, sur les dites listes.

3° Des appels à faire au dit bureau ainsi que de la conduite de l'arbitrage s'il y a lieu.

4° Du paiement des taxes arriérées dues à l'Etat et à la ville, et des taxes et licences de l'année courante.

Les personnes qui voudront bien me confier la conduite de leurs assessements jouiront des renseignements que j'ai acquis comme assesseur, ainsi que de ma connaissance du dernier assessment fait.

Toute affaire remise entre mes mains sera réglée dans le plus bref délai, avec la plus grande exactitude et aux taux les plus modérés.

T. BAILLY BLANCHARD
1er juil - 7f No 9 rue Carondelet.

**Bureau de la Commission de la Liquidation de la Dette Convertie de la Ville**—Salle 5, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans 3 juillet 1880. La dixième distribution semi-annuelle de primes sur les séries de Bons à primes échues le 31 janvier et le 15 avril 1880, aura lieu dans la salle des séances du Conseil à l'Hotel de Ville, JEUDI, 15 JUILLET à 10 heures du matin, en quelle occasion **$50,000** seront distribuées. Les paiements se feront LUNDI, 19 JUILLET 1880.

J. H. OGLESBY,
Président de la Commission de la Liquidation de la Dette de Ville.

7juil—7 au 15

**Bureau de la Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet,** coin Villeré et Toulouse (Vieux Bassin).—Nlle-Orléans, 5 juillet 1880.—Dans une réunion du bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de TROIS PIASTRES par action a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

P. TISNÉ, Jr.,
6 juil—6t Secrétaire.

**Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans**—Bureaux No 102 rue du Canal Nouvelle-Orléans 3 juillet 1880. A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour un **Dividende semi annuel de cinq pour cent** a été declaré payable aux actionnaires sur demande.

LÉON SÈRE
4 juillet—7t Secrétaire.

**Bureau de la compagnie de l'éclairage au gaz**—Nlle Orléans, 1er juillet 1880—Un dividende de $3 50 par action sera payé aux actionnaires le JEUDI 15 juillet, sur les profits des six mois passés. Tous les transferts d'actions faits entre le 6 juillet et le 15 devront être ex-dividendes.

V. VALLOIS
1 juillet—15t Secrétaire.

**Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.**—Nouvelle-Orléans 1er juillet 1880.—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 5 du courant.

N. LANDRY
1er juil— Caissier.

**Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.**—Nouvelle Orléans 30 juin 1880.—A une assemblée du Conseil de Direction tenue le 26 courant, le cinquième dividende semi annuel de cinq pour cent a été déclaré libre de toutes taxes payable aux actionnaires à partir de LUNDI, le cinquième jour de juillet 1880.

J. E. JARREAU
Faisant les fonctions de caissier.
1er juil—10t

**Bureau de la New Orleans City Rail Road Company.**—Nouvelle-Orléans 23 juin 1880.—A la réunion régulière du Conseil de Direction tenue le 9 du courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent à prendre sur les gains du chemin pendant les trois derniers mois payable aux actionnaires le 12 juillet prochain. Tout transfert d'actions opéré dans les dix jours qui précéderont cette date se fera en dehors du dividende.

J. M. DEMAREST,
23 juin—15t Secrétaire par intérim.

### Etat de Situation Semi-Annuel

DE LA

## Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

**30 Juin 1880.**

RESSOURCES.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et Escomptes | | $1,132,526 90 |
| Bons à 4 o|o des E. U. au pair | | 50,000 00 |
| Agent Fiscal Bons à 4 o|o de la Louisiane 1880 | | 167,000 00 |
| Certificats de la Convention Constitutionnelle | | 12,500 00 |
| Autres Fonds et Bons | | 108,782 04 |
| Maison de Banque | 20,000 00 | |
| Autres Immeubles | 50,000 00 | 70,000 00 |
| Anciens Effets Valeur au Comptant | | 79,545 57 |
| Cinq pour Cent de Fonds de Rachat | | 2,250 00 |
| Dû par Banques et Banquiers | | 285,881 95 |
| Papier-monnaie | 304,517 71 | |
| Or | 126,621 50 | |
| Checks sur d'autres Banques | 118,896 60 | 549,035 81 |
| | | 2,457,502 27 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital Social | 425,000 00 | |
| Fonds de Réserve | 125,000 00 | 550,000 00 |
| Circulation | | 45,000 00 |
| Dividendes non-payés | | 32,032 91 |
| Profits nets pour les six derniers mois | 52,255 48 | |
| Autres Profits non-divisés | 91,486 40 | |
| | 143,741 88 | |
| Moins le montant porté au fonds de réservé ... $40,000 | | |
| Cinquième dividende de 5 o|o ...... 21,250 | 61,250 | 82,491 88 |
| Dû aux Banques et Banquiers | 189,200 60 | |
| Dû aux Déposants | 1,558,776 88 | 1,747,977 48 |
| | | 2,457,502 27 |

J. E. JARREAU,
Remplissant les Fonctions de Caissier.
1er juillet—7t

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

## CROISSANT,

**(CRESCENT INSURANCE CO.,)**
**67 et 69, Rue du Camp,**
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.

**CAPITAL EN ARGENT $400,000**

Sollicite des **Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.**

W. R. LYMAN .......... Président.
S. B. NEWMAN .......... Vice-Président.
CHAS. E. RICE .......... Secrétaire.

**Directeurs,**

| | |
|---|---|
| Samuel B. Newman, | Samuel H. Kennedy, |
| Thomas A. Adams, | Victor Meyer, |
| Joseph Bowling, | Edward J. Gay, |
| S. Hernsheim, | Alf. Moulton, |
| Geo. W. Sentell, | Wm. B. Conger, |
| P. E. Mortimer, | John M. Parker, |
| Reuben G. Bush, | George Martin, |
| Edward Nalle, | Harry L. Flash, |
| W. W. Swain, | J. J. Reiss, |
| A. H. Siewerd, | Lucien Deléry, |
| U. Marinoni, | Louis Prados, |
| Charles H. Dolsen, | Charles Newman, |
| B. P. Grigsby, | S. C. Coulon, |
| Wm. A. Phelps, | John Calder, |
| Ferd. Marks, | Wm. R. Lyman. |
| E. H. Adams, | |

27juin—1an V C

### BONS DES ETATS-UNIS

**à 4 pour cent.**

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

**Banque Nationale de la N.-Orléans**
**RUE DU CAMP 84.**

27mai—tlj

## ROYAL LOAN OFFICE

**Coin des rues Royale et Toulouse.**

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales, Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

9mai—1an LEONORA FASS.

### Pelletiérine Tanret

POUR

## L'expulsion du Tœnia

OU

## VER SOLITAIRE.

LA PELLETIÉRINE est le seul médicament infaillible contre le Ver Solitaire. Il est facile à prendre et c'est le seul pour lequel on n'ait jamais eu à constater un insuccès.

ST CYR FOURCADE pharmacien.
216 Canal coin Remparts.

20 juin—10f DMeV

### Réclamations Françaises.

LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

J. G. EUSTIS
Commissaire des Etats-Unis
26 rue Carondelet.

20avril 6 m P. O. boîte 2027.

## LIBRAIRIE FRANÇAISE.

# H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE.,

## 59 Rue de Chartres,

**COIN BIENVILLE.**

**Grande Réduction de Prix.**

LE MUSÉE DES FAMILLES volumes 20e à 45e. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.

LE MAGASIN PITTORESQUE, années 1870 à 1877. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.

HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire. 5 volumes reliure maroquin. Chaque volume se vend séparément, $4.00.

DRIOUX, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. **Un splendide** volume de 1000 pages **magnifiquement** illustré. belle reliure $10.00 réduit à $7.00.

Histoire populaire **Contemporaine de France.** 4 volumes belle reliure $12.00 réduit à $8.

GUIZOT—HISTOIRE DE FRANCE **racontée à mes petits enfants,** 5 volumes splendide reliure gravures par A. de Neuville $50.00 réduit à $40.

L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés (Guerre Franco Allemande et Commune de Paris) $12.00 réduit à $8.

NOTA—**Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.**

Nous offrons également un immense STOCK de PAPIERS PEINTS aux prix les plus réduits.

Cabinet de lecture composé de 3500 volumes. Abonnement payable d'avance, **75 cts par mois.**

Notre maison se charge de reliures de toutes sortes (genre français) spécialité, à des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

### En débarquement de ALPHONSE & MARIE.

100 BARRIQUES VIN PL. CLER MONT & CO
100 Futailles et Caisses EAUX DE VIE, J. ROBIN & CO
63 Caisses VINS FINS de J. MERMAN & Co
155 Caisses FRUITS à L'EAU DE VIE, assortis.
50 Caisses MOUTARDE Desegaulx.

En magasin—

Eaux de Vie, Vins de Bordeaux, Vins de la Californie.—Champagne Vermouth, Huile d'olive, Tar line à l'huile, WHISKIES vieux, Bières Liqueurs Vinaigre en baril et caisses, CERISES A L'EAU DE VIE, Nouvelle récolte, EAU DE VICHY et de Friedrichshall.

A vendre par

## E. J. HART & CO.,

**73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.**

2 avril—

### CHAMPAGNE !

**Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co, A Mareuil-sur-Ay, DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.**

Maximum, sec, Carte spéciale.

En boutes 1|2 et 1|4 bouteilles.

A vendre par **E. J. HART & CO.,**
Seuls agents à la Nlle-Orléans.
73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

### EAUX DE VICHY.

**Célestins ou Hauterive**—Pour la goutte, les rhumatismes, les maladies des reins et de la vessie, &c.

**Grande Grille**—Maladies du foie, &c.

**Hôpital**—Maladies de l'estomac, &c.

L'eau des Célestins est spécialement recommandée comme eau de table à cause de ses propriétés digestives et de son goût agréable.

**EAU DE FRIEDRICHSHALL (Bitter Water)**

Recommandée par les médecins les plus distingués contre les dérangements du système, les fièvres de malaria, &c.

A vendre par les importateurs, les droguistes, pharmaciens, &c.

**E. J. HART & CO.,**
Seuls agents à la Nlle-Orléans,
73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas

2 avril 1an D MerV

**Franklin Steam Sash and Blind Factory.**

## C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio.

FABRIQUE de Châssis et de Jalousies, Bois scié, passé au tour, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles. Les cars du dépôt de Jackson passent devant la porte. Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.

4 mars—1an DMerV

### AVIS.

MM. WALTER S. STAUFFER et CHAS. LES F. W. DANKERS ont été aujourd'hui admis comme associés dans notre maison.

STAUFFER, MACREADY & CO.
Nouvelle Orléans 1er juillet 1880.
1 juillet—15t

## Dr. HENRI SAUVE,

**Autrefois de la Nlle-Orléans,**

**Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.**

30 juin—3 mois.

## JULES MANAUD,

**Marchand de vins et de liqueurs au détail.**

**No 344 1|2 rue Poydras coin Rempart**

A vendre au détail

5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

| | | |
|---|---|---|
| | | gallon. |
| 50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à | | $1 00 |
| Californie Zinfandel No 1 | | 80 |
| | No 2 | 70 |
| Claret | | 60 |
| Vin blanc, Gutedel | | 1 00 |
| Riesling | | 90 |
| Hoch | | 75 |

Angélica, Muscat Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.

Livraison à domicile sans frais.

26 juin—1 an.

## C. E. KELLS & M. VIET,

**CHIRURGIENS-DENTISTES**

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

**Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.**

**Pose de palais artificiels.**

## GRAND BAZAR

## D'HABITS et de LINGE FAIT

—DE—

# GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

**NOUS OUVRIRONS**

MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpacas de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

### Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

# CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS

—ET—

BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 10mai—

### Grand Concert Promenade

PAR

**L'orchestre du Fort Espagnol,**

B. MOSES, chef d'Orchestre.

VENDREDI, 9 juillet 1880.

**PROGRAMME.**

PREMIÈRE PARTIE.

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Kamacke March | Parlow |
| 2. | Ouverture Crown Diamonds | Auber |
| 3. | Mealey—What is it ? | Beyer |
| 4. | Waltz—Die Graffen Berger | Gungl |

DEUXIÈME PARTIE

| | | |
|---|---|---|
| 5. | Ouverture Guillaume Tell | Rossini |
| 6. | Recit. Air and Chorus Indra | Flotow |
| 7. | Selection Pinafore | Sullivan |
| 8. | Echos of the Woods | Kessler |

TROISIÈME PARTIE

| | | |
|---|---|---|
| 9. | Turkish Patrol | Michaelis |
| 10. | Finale from Oberon | C. M. V. Weber |
| 11. | Waltz Love Dreams | Godfrey |
| 12. | Galop Weber Land and Meer | Labitsky |

**Concerts tous les soirs et Samedi en Matinée.**

9 juillet—PF

# Grands Concerts

EN PLEIN AIR,

## TOUS LES SOIRS

—AU—

## JARDIN WEST END,

**De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,**

PAR LA CÉLÈBRE

BANDE MILITAIRE

—DU—

## PROFESSEUR SPORER,

Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les

## Magnifiques Lumières Electriques.

De bons sièges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée deux milles de cent pieds de longueur.

Les trains partent du coin des rues Canal et Carondelet.

**Souvenez-vous ! Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS !**

15juin C. R. EVANS Surintendant.

## POUR LE WEST END.

A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880 les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le

WEST END,

à 6 15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 P. M., ensuite toutes les demi heures jusqu'à 5 P. M., puis toutes les VINGT MINUTES.

Le dernier train de la ville, 10 15 P. M. dernier train de West End 11 P. M.

**BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR, SEULEMENT 15 CENTS.**

Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi.

C. R. EVANS, Surintendent.

19 juin—

## Excursion

Afin de donner toutes les facilités possibles au grand nombre d'excursionnistes qui prennent le NEW CAMELIA les DIMANCHES MATIN et jusqu'à nouvel ordre, un train partira des rues Canal et Carondelet, à 7 heures du matin. Il conduira un char pour bagages. Un autre train partira à 7 heures 10. le vapeur attendra son arrivée pour partir. C'est un nouveau confort procuré par la compagnie.

C. R. EVANS,
26 juin— Surintendant.

# CHAMPAGNE DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart,

—DE LA—

## Maison Delbeck & Cie, de Reims,

M. E. LAMONTAGNE,

**53 Beaver St., New-York.**

Agent pour les Etats du Nord.

M. A. NADAL,

**42 Decatur St, New Orleans.**

Agent pour les Etats du Sud.

28 juin—6mMeVD

LES HERITIERS DE

# J. LEVOIS

133 rue du Canal.

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

## Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.

IMPORTÉS PAR EUX.

A partir de LUNDI 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.

9 mai—

TAPIS. TOILES CIRÉES

NATTES DE CHINE.

## ELKIN & Co.,

100 .......... Rue du Canal .......... 100

Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et NAPIER.

**Aux prix les plus réduits,**

11avril—3mPP

NATTES, NATTES,

Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.

## Achetez là où est le plus vaste fonds

## A. Brousseau's Son,

**MAGASIN DE TAPIS.**

**17.......RUE DE CHARTRES.......17**

**Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.**

**STORES DE FENETRES,**

**Articles de Rideaux,**

**Articles de Tapisserie.**

Venez juger par vous-même de la modicité des prix.

30 mai—

### Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 JUILLET—CLASSE No 162.

**Tirage de 4 heures P. M.**

| 1er | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 63 | 44 | 37 | 22 | 38 | 35 | 31 | 27 | 25 | 8 | 21 | 13 | [illegible] |

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 7 juillet 1880—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILLET,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps dans toutes nos agences.

### A Louer.

LA BELLE BATISSE rue Royale No 13 et 15, actuellement occupée par le Restaurant Cosmopolitain, possession 1er octobre 1880.

S'adresser chez

J. B. FOLARI & SONS,
1er juil—1mois—PP Coin Royale et Dumaine.

### A LOUER.

La MAISON No 83 rue St. Philippe, coin Chartres, s'adresser rue Bourbon No 114, près Toulouse. 17 juin—

### A LOUER.

DEUX belles chambres non garnies, convenables pour un petit ménage. S'adresser au No 266 rue du Canal, près Marais.

27 juin—15t